



Dans l'académie de Montpellier Rentrée 2017 : 520 emplois créés dont 489 d'enseignants Depuis 2013 : 2 091 emplois créés dont 1 977 d'enseignants Un investissement de l'État de plus de 120 millions d'euros annuels supplémentaires sur un budget de 2,6 milliards d'euros

Initiée par la loi du 8 juillet 2013, la refondation de l'École de la République s'est inscrite dans une volonté politique forte de donner une priorité à la jeunesse et à l'école.

Les réformes qu'elle a induites ont permis en cinq ans de faire évoluer les pratiques pédagogiques et la formation des enseignants, de valoriser les innovations et de repenser l'ensemble de notre système éducatif dans un cadre cohérent, avec le souci constant de lutter contre les déterminismes sociaux et culturels qui pèsent sur les résultats scolaires des élèves. Dans une académie marquée par le cumul des difficultés économiques sociales et culturelles, ces réformes étaient particulièrement nécessaires. A travers la rénovation des cycles, conçus en trois ans qui permet désormais de penser les apprentissages dans une approche curriculaire sur toute la scolarité obligatoire, à travers les nouveaux programmes adossés au socle commun qui favorisent l'interaction entre les connaissances disciplinaires et les compétences, à travers les nouvelles modalités de suivi et d'évaluation qui favorisent une pédagogie plus explicite et valorisent les acquis des élèves dans toutes leurs diversités, les équipes pédagogiques des écoles et des établissements disposent d'un nouveau cadre de référence pédagogique de nature à mieux faire réussir les élèves et à mieux prendre en compte leur singularité.

Ces réformes majeures se sont accompagnées d'un plan de création d'emplois depuis 2013 qui aura vu la création effective de 54 000 emplois sur l'ensemble du territoire national.

Pour la rentrée 2017, cette dynamique connaît une ampleur sans précédent pour l'académie de Montpellier. Ainsi, **520 postes supplémentaires sont créés : 301 emplois d'enseignants pour le 1^{er} degré, 188 pour le 2nd degré auxquels s'ajoutent 31 emplois de personnels d'éducation, médico-sociaux, d'encadrement et administratifs** qui viendront soutenir l'action éducatrice dans les écoles et les établissements. Cet effort significatif de création de plus de 500 emplois supplémentaires pour l'académie de Montpellier symbolise la volonté du ministère de l'Éducation nationale de soutenir l'égalité des territoires et de rééquilibrer les moyens en tenant compte non seulement de l'évolution de la démographie mais également des caractéristiques territoriales de chaque académie. A ce titre, l'académie de Montpellier a bénéficié d'un accompagnement particulièrement attentif, à la hauteur des enjeux éducatifs de son territoire.

Ainsi, **sur la période 2013-2017, ce sont 2 091 emplois qui ont été créés au sein de l'académie de Montpellier : 1 124 dans le 1^{er} degré, 853 dans le 2nd degré et 114 emplois de personnels d'éducation, médico-sociaux, d'encadrement et administratifs**, représentant une masse salariale de plus de 120 millions d'euros annuels.

Pour mener à bien ces réformes cohérentes et ambitieuses, chaque enseignant est accompagné par un dispositif de formation initiale puis continue renforcé.

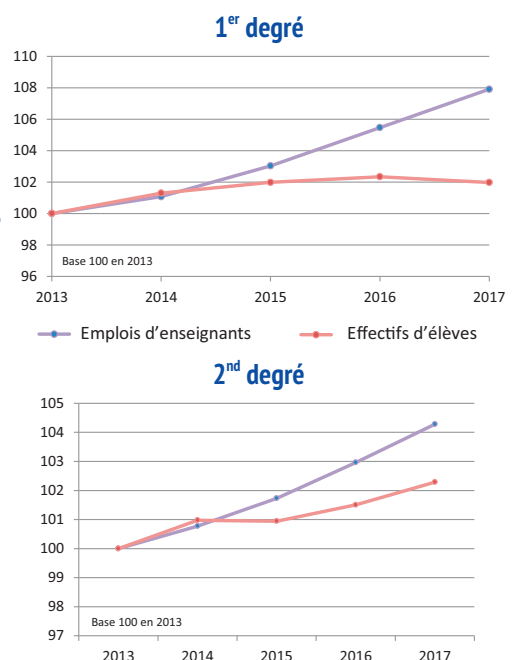
Peu à peu, ces mesures et ces dispositifs engagés par la refondation de l'École se consolident sur le terrain et produisent leurs effets. Pour exemple, l'écart concernant le taux de décrocheurs dans l'académie de Montpellier s'est réduit de 2,5 points par rapport au niveau national entre 2013 et 2015. Cet écart n'est plus aujourd'hui que de 1,5 point grâce à un plan de lutte sans précédent et des mesures facilitant le retour en formation.

Dans un territoire marqué par un contexte socio-économique difficile, l'École joue plus que jamais son rôle en permettant la réussite de chacun des élèves, en élevant le niveau de qualification, en accompagnant leur ambition et en leur permettant de s'ouvrir culturellement, en renforçant l'alliance éducative avec les parents. Dans cette dynamique, l'École contribue à la construction chez nos élèves d'une citoyenneté responsable, éclairée et confiante dans l'avenir.

Armande Le Pellec Muller

Recteur de région académique Occitanie
Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

Evolution des effectifs d'élèves et des emplois de 2013 à 2017



1^{er} degré - rentrée 2017

301 emplois d'enseignants supplémentaires

Depuis la rentrée 2013 : 1 124 postes d'enseignants supplémentaires ont été créés, dont plus de la moitié pour les rentrées 2016 et 2017.

Pour la rentrée 2017, l'académie de Montpellier bénéficie de la création de 301 emplois d'enseignement supplémentaires, et se situe au 4^{ème} rang des académies les mieux pourvues (après les académies de Créteil, Versailles et Lyon).

Elle est la seule académie à avoir une progression de créations de postes supérieure à l'évolution des effectifs, lui permettant ainsi d'améliorer le taux d'encadrement des élèves, et de mieux répondre aux difficultés socio-économiques auxquelles elle est confrontée.

Ces moyens nouveaux doivent permettre d'asseoir l'École du socle et de rendre concrète la priorité donnée au 1^{er} degré grâce à des dispositifs renforcés pour réduire les inégalités.

Malgré une prévision d'effectifs en baisse, les départements de l'Aude et du Gard bénéficient respectivement de 39 et 77 emplois.

Ces 70 emplois permettent de renforcer les moyens de remplacement, et en particulier d'assurer le remplacement des enseignants en formation, réaffirmant ainsi l'importance accordée par l'académie à la formation continue.

Le taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre d'enseignants pour 100 élèves, est supérieur à celui de l'année 2016-2017, et ce, dans tous les départements de l'académie de Montpellier.
Ce taux d'encadrement a progressé depuis 2013 de 0,31 point soit près de 6 %.

	Effectifs (nombre d'élèves)		Créations de postes (en ETP)							Taux d'encadrement		
	Prévisions d'effectifs rentrée 2017	Evolution d'effectifs 2016-2017	Démographie	Formation et remplacement	Décharge de direction	Dispositif « scolarisation des - 3 ans »	Dispositif « plus de maîtres que de classe »	ULIS	Total	P/E projeté 2017	Ecart P/E constat 2016 prévision 2017	Ecart P/E constat 2013 prévision 2017
Aude	30 775	- 300	0	2	12	7	15	3	39	5,59	0,18	0,36
Gard	64 892	- 165	0	33	14	6	15	9	77	5,40	0,14	0,35
Hérault	96 891	663	67	20	7	6	12	9	121	5,40	0,08	0,29
Lozère	4 475	- 49	0	0	0	0	0	0	0	8,94	0,10	0,22
Pyrénées Orientales	39 580	70	22	15	11	3	10	3	64	5,43	0,15	0,25
Académie	236 593	219	89	70	44	22	52	24	301	5,50	0,13	0,31

44 postes sont créés à la rentrée 2017 et s'expliquent par de nouvelles modalités nationales de mise en œuvre des décharges de directeurs d'école.
Cela porte à 60 le nombre de postes créés depuis 2013.

- **Scolarisation des enfants de moins de 3 ans** : avec les 22 emplois supplémentaires prévus à la rentrée 2017, ce sont 68 postes qui auront été créés depuis la rentrée 2013. L'académie réaffirme ainsi son objectif de scolariser 30 % des enfants à la rentrée 2017 (22,3 % d'enfants de moins de 3 ans scolarisés à la rentrée 2016). Ce dispositif important de la refondation de l'École, porté en partenariat avec les municipalités, vise à stimuler précocement les capacités linguistiques, physiques et intellectuelles des enfants, les initier à la vie en commun, tout en rapprochant les parents de l'École, dans une alliance éducative forte.
- **« Plus de maîtres que de classes »** : avec les 52 emplois supplémentaires prévus à la rentrée 2017, ce sont 155 postes qui auront été créés depuis la rentrée 2013. En permettant de nouvelles organisations pédagogiques à deux enseignants au sein d'une même classe, le maître surnuméraire intervient aux cycles 2 et 3, pour mieux remédier aux difficultés d'apprentissage des élèves et conduire chacun vers la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Ces deux dispositifs sont implantés majoritairement dans les réseaux d'éducation prioritaire (16 réseaux REP qui associent aux 16 collèges, 83 écoles et 16 réseaux REP+ qui comptent 117 écoles) pour lutter contre les inégalités.
De plus, au titre de la refondation de l'éducation prioritaire, 58 emplois supplémentaires ont été créés en 2014 et 2015 pour la coordination et la formation continue des enseignants.

2nd degré - rentrée 2017

188 emplois d'enseignants supplémentaires

Depuis la rentrée 2013 : 853 postes d'enseignants supplémentaires ont été créés depuis la rentrée 2013.

Pour la rentrée 2017, l'académie de Montpellier bénéficie de la création de 188 emplois d'enseignement supplémentaires, et se situe au 9^{ème} rang des académies les mieux pourvues.

Ces moyens doivent permettre aux établissements, de lutter contre les déterminismes qui pèsent sur les trajectoires scolaires, d'accompagner les transformations pédagogiques (pédagogie différenciée, pédagogie de projet, pédagogie active, numérique éducatif...), de conforter l'École du socle en lien avec le 1^{er} degré et de poursuivre la dynamique de réseaux des lycées entre eux et avec le supérieur.

172 ETP permettent d'accompagner la démographie (+ 1 513 élèves en collèges et lycées), la mise en œuvre de la réforme du collège, et d'ouvrir de nouvelles formations en lycée, notamment professionnel et technologique dans des secteurs identifiés comme porteurs (filieres en tension ou métiers de demain), dans le cadre du plan « 500 nouvelles formations professionnelles » lancé par le Président de la République.

- 2 nouvelles SEGPA seront ouvertes dans le Gard, pour le niveau 6^{ème} pour la rentrée 2017, mobilisant 3 emplois supplémentaires.
- Les capacités d'accueil sont étendues en ULIS dans les collèges et lycées, avec 13 ETP : 3 dans le Gard, 8 dans l'Hérault et 2 dans les Pyrénées Orientales .

Ces efforts pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire des élèves à besoins spécifiques s'inscrivent dans le cadre de la loi sur la Refondation de l'École, qui consacre le principe d'inclusion scolaire.

Ainsi depuis 2013 : 40,5 postes ont été créés dans l'académie en faveur de l'école inclusive.

	Effectifs (nombre d'élèves)		Création de postes (en ETP : Equivalent Temps Plein)		Taux d'encadrement	
	Prévisions d'effectifs rentrée 2017	Evolution d'effectifs 2016-2017 (constat - prévision)		ULIS SEGPA	P/E projeté 2017	Ecart P/E 16/17
Collèges	104 370	648	45		1,159	0,001
Lycées généraux et technologiques	63 632	849	115		1,32	0,02
Lycées professionnels	22 056	16	12		2,07	0,05
Total	190 058	1 513	172	16		
			188			

114 emplois au-delà des moyens enseignants, depuis 2013, dont 31 pour la rentrée 2017

En plus des postes d'enseignants, l'académie de Montpellier bénéficie pour la rentrée 2017 de la création de 7 postes de conseillers principaux d'éducation, 8 postes d'infirmiers et assistants sociaux et 14 postes dans la filière administrative. La création d'un poste d'inspecteur pédagogique régional et d'un poste de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale constitue un levier de pilotage du système.

Elle est l'académie la mieux dotée en créations de postes de personnels administratifs et d'encadrement.

Depuis 2013, c'est un total de 114 emplois supplémentaires qui ont été créés dans l'académie pour soutenir les missions éducatives et de pilotage dans les établissements scolaires et les services académiques : 23 personnels d'encadrement (DAASEN, personnels de direction, inspecteurs), 10 conseillers principaux d'éducation, 29 dans la filière médico-sociale (infirmiers, médecins, assistants sociaux) et 52 personnels administratifs.

Ces personnels veillent à offrir à tous les élèves les meilleures conditions d'apprentissage, et contribuent ainsi à les accompagner vers le diplôme et la réussite.

La dotation des collèges et des lycées

en progression de 6 % (soit 15 000 heures) depuis 2013

Les collèges et les lycées reçoivent de l'académie une dotation en heures, répartie selon un principe d'équité et de rééquilibrage des territoires et un soutien accru aux établissements accueillant les élèves les plus exposés à la difficulté sociale, économique et scolaire. Elle se compose :

- > d'une dotation de base, qui correspond à l'application des grilles horaires nationales pour chaque niveau, en fonction du nombre de division et qui inclut une marge d'autonomie en collège comme en lycée,
- > d'une dotation académique supplémentaire de 10 454 heures représentant 580 ETP : éducation prioritaire (4 347 h), carte des langues (2 108 h), enseignements spécifiques (1 402 h) et soutien aux établissements les plus exposés (2 597 h).

Cette dotation de base inclut **en collège** :

- **26 heures d'enseignements obligatoires** (enseignements disciplinaires, Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et accompagnement personnalisé) pour toutes les divisions de la 6^{ème} à la 3^{ème} (104 238 heures).
- Une **dotation complémentaire de 3 heures** par division qui n'existait pas jusqu'en 2015 (12 063 heures) et qui donne à chaque collège une marge d'autonomie pour organiser le travail en groupe à effectifs réduits, les interventions conjointes et les enseignements de compléments de langues et cultures de l'antiquité ou langues régionales. Ces 3 heures ont été mises en œuvre à hauteur de 2 h 45 en 2016. A la rentrée 2017, le quart d'heure supplémentaire attribué à chaque division représente une dotation complémentaire de 1 005 heures.

Education prioritaire

Le soutien aux 16 collèges REP et 16 collèges REP+ se traduit par l'application de seuils de 25 élèves par classe au lieu de 30, la création d'emplois pour la coordination des réseaux et la formation des personnels ainsi que la pondération des temps d'enseignement en REP+ (les enseignants disposent de 10 % de temps de concertation au sein de leur service).

Enseignements spécifiques

La dotation en faveur des enseignements spécifiques au lycée permet les enseignements d'exploration lourds en 2^{nde}, un soutien à la filière Littéraire, ainsi qu'un soutien aux établissements ayant une offre réduite dans les séries technologiques.

Le soutien aux élèves à besoins éducatifs spécifiques, ainsi que l'ouverture de classes ULIS ou classes relais, sont incluses dans la dotation supplémentaire.

	Dotation horaire de base (en heures)	Dotation horaire supplémentaire (en heures)				
		TOTAL	Education prioritaire	Cartes des langues	Ens. spécifiques	Soutien aux EPLE les plus exposés
Collèges	116 301	6 325	4 347	768		1 210
Lycées généraux et technologiques	86 725	3 182		1 199	906	1 077
Lycées professionnels	46 016	947		141	496	310
Total	249 042	10 454	4 347	2 108	1 402	2 597

Cette dotation de base inclut **au lycée** :

- Le volume horaire des enseignements obligatoires qui varie d'une filière à l'autre, et qui comprend, en lycée général et technologique, une dotation pour la mise en œuvre des enseignements d'exploration en 2^{nde} et le travail de groupe à effectifs réduits (EGER) à tous les niveaux et dans toutes les filières.
- Une dotation complémentaire en lycée général et technologique de 10,5 heures en 2^{nde}, et selon les séries, entre 7 et 9 heures en 1^{ère} et T^{ale}.

Langues

La dotation supplémentaire permet le financement de la carte des langues au-delà des grilles horaires nationales : ainsi l'académie offre 205 classes de 6^{ème} bi-langues de continuité (dont 14 en langues régionales), 14 sections bilingues régionales, 7 sections internationales en collège et 4 en lycée, 146 sections européennes en lycée, 8 sections binationales en lycée (qui mènent à l'obtention du baccalauréat et son équivalent du pays de la langue étudiée : 3 sections en allemand, 4 en espagnol et 1 en italien).

Dotation supplémentaire

Dans une logique d'allocation progressive des moyens visant une attribution objectivée au regard de la population accueillie, l'académie attribue un volume horaire supplémentaire aux collèges et aux lycées scolarisant les élèves les plus exposés aux difficultés.

A chaque établissement correspond un indice social synthétisant un ensemble d'indicateurs susceptibles d'influer sur la réussite scolaire, et révélateurs du contexte social, culturel et économique : professions et catégories sociales des parents, diplômes des parents, conditions matérielles du foyer, compositions familiales, pratiques culturelles.



Directeur de publication :
Armande Le Pellec Muller,
Recteur région académique Occitanie
Recteur de l'académie de Montpellier,
Chancelier des universités

Rédaction :
Service Communication

Conception et mise en page :
Service infographie-PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :
Janvier 2017

Rectorat de l'académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004

34064 Montpellier cedex 2
Tel : 04 67 91 47 00

<http://www.ac-montpellier.fr/>

ISSN n° 2418-0475

AN 140 PAO / janvier 2017